



Signataires : François Baertschi, Ana Roch, Sandro Pistis, Arber Jahija, Stéphane Fontaine, Gabriela Sonderegger, Skender Salihi, Danièle Magnin, Christian Flury, Christian Steiner, Thierry Cerutti, Sami Gashi, Amar Madani

Date de dépôt : 26 août 2025

Proposition de motion

Médecins genevois : cessons de gaspiller les talents

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la qualité de la médecine genevoise dépend de la formation et d'une bonne gestion des carrières ;
- que la collectivité genevoise fait un investissement considérable pour la formation des médecins au sein des HUG ;
- que des médecins formés aux HUG sont envoyés par cette institution après sélection pour une formation prolongée post-graduée à l'étranger – largement soutenue par le fonds de perfectionnement des HUG – et que certains ne peuvent pas trouver à leur retour une position correspondant à leur niveau de formation en son sein, ce qui les amène à quitter les HUG ;
- que nous perdons ainsi des personnes souvent de très grande qualité qui sont remplacées par des médecins dont les compétences et qualifications ne justifient pas cette substitution ;
- qu'une réflexion générale et des mesures effectives devraient être prises afin de mieux mettre en valeur les talents locaux et en particulier assurer qu'un envoi à l'étranger des médecins des HUG corresponde à un retour dans un cadre et une situation prédéterminés,

invite le Conseil d'Etat

- à examiner la situation des médecins formés aux HUG et envoyés pour une formation post-graduée à l'étranger, qui n'ont pas eu la possibilité de revenir dans cette institution et ont dû la quitter faute d'une position adéquate proposée en son sein ;
- à examiner les départs de médecins talentueux formés aux HUG, en suivant une formation très coûteuse pour le contribuable, et se voyant remplacés par des médecins dont les compétences et qualifications ne le justifient pas ;
- à renforcer prioritairement la formation à Genève et à permettre un meilleur développement des carrières au sein des HUG ;
- à intervenir par toutes les mesures réglementaires ou légales.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les HUG, depuis des années, se sont donné les moyens d'offrir une formation post-graduée à des médecins choisis et sélectionnés qui bénéficient d'une bourse de leur fonds de perfectionnement pour se rendre, sur des périodes prolongées de quelques mois à parfois quelques années, dans des centres étrangers, avec pour mission d'acquérir des compétences spécifiques ou de perfectionner leur savoir dans des domaines de pointe.

Ces médecins bénéficient donc d'une bourse attribuée par les HUG, plus spécifiquement par leur fonds de perfectionnement et le comité qui le préside, ceci sur la base d'une sélection, à la fois sur la qualité et les compétences des candidats, mais aussi sur les besoins des HUG pour leurs patients.

Ces médecins ont donc un contrat qui les lie aux HUG et par lequel ils doivent s'engager à revenir travailler dans l'institution pour, à notre connaissance, une durée minimale de trois ans. Il n'est cependant pas précisé dans ce contrat d'engagement des HUG de leur offrir une position hiérarchique et une fonction spécifique en leur sein.

Il devrait cependant s'agir d'un contrat réciproque, dans lequel d'une part les candidats qui bénéficient de cette formation post-graduée en acceptent les conditions, et d'autre part par lequel les HUG s'engagent à assurer à leur retour une position hiérarchique et une fonction spécifique au sein de l'institution.

Or, l'expérience montre que certains candidats formés à l'étranger et n'ayant absolument pas démérité ne trouvent pas à leur retour le poste et la fonction pour lesquels ils ont été envoyés. Déçus, frustrés, ces médecins quittent alors les HUG au terme de leur contrat et vont travailler dans d'autres centres ou s'installent en ville à Genève. Dans les deux cas, ils n'ont souvent plus aucune relation avec les HUG, qui perdent ainsi les compétences que ces personnes ramenaient.

Il s'agit donc d'un manquement pour les deux parties et ultimement d'une perte financière pour les HUG.

Le sens de cette motion est donc de s'assurer que les candidats choisis par le fonds de perfectionnement pour une formation post-graduée spécifique retrouvent à leur retour une position hiérarchique et une fonction dont ils sont informés avant leur départ et que, bien sûr, ils acceptent. Réciproquement, les HUG doivent s'engager vis-à-vis des candidats à garantir la position et la fonction qui leur ont été proposées à leur retour.

Ceci n'empêche pas une certaine flexibilité, puisqu'au cours de leur séjour à l'étranger, les candidats peuvent trouver des opportunités de formation qui n'étaient pas envisagées dès le début, modifiant ainsi quelque peu le but initial. Les candidats doivent à ce moment-là s'engager à informer les HUG de cette évolution, et notre institution doit valider cette modification de trajectoire.

Il faut souligner l'importance de ces formations post-graduées, touchant toutes les disciplines médicales, qui permettent aux HUG de maintenir leur niveau d'excellence et de progresser par l'expertise rapportée par ces candidats dans les différents domaines choisis.

Le but de cette motion est donc de ne pas gaspiller des talents en envoyant à l'étranger des médecins sélectionnés par leurs chefs de service, respectivement de département, puis par la commission du fonds de perfectionnement, qui ne trouveraient pas à leur retour programmé aux HUG une position définie avec une mission claire.

L'ensemble de cette démarche devra bien sûr s'inscrire dans la priorisation des axes de développement définis dans la planification hospitalière globale.

Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir cette proposition de motion.